



Assemblée générale

Distr. limitée
3 février 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 8 et 20 de l'ordre du jour

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

**Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Bangladesh, Colombie, El Salvador, Israël, Japon,
Kazakhstan, Koweït, Liban, Liechtenstein, Mongolie, Nicaragua, Norvège,
Paraguay, Pérou, Pologne, Qatar, Roumanie, Seychelles, Suriname, Ukraine
et Yémen : projet de résolution***

Sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui doit se tenir à Doha en 2006

L'Assemblée générale,

Consciente des liens indissolubles qui existent entre les principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme¹ et les fondements de toute société démocratique,

Considérant que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en offrant en temps opportun un appui approprié et cohérent aux mesures prises par les gouvernements afin d'assurer la démocratisation dans le cadre de leurs efforts de développement,

Rappelant l'offre faite par le Gouvernement qatarien d'accueillir, en 2006, la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies²,

Exprimant une fois de plus sa profonde reconnaissance aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, notamment aux institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales, pour le soutien qu'ils ont apporté au

* Pour que l'Assemblée générale puisse examiner le présent projet de résolution, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 20 de l'ordre du jour.

¹ Résolution 217 A (III).

² Voir A/58/392, par. 7.



Gouvernement mongol en vue de la tenue, à Oulan-Bator, de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies,

1. *Se félicite* de l'offre du Gouvernement qatarien d'accueillir à Doha, du 13 au 15 novembre 2006, la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies;

2. *Invite* le Secrétaire général, les États Membres, les institutions spécialisées et les organismes compétents des Nations Unies ainsi que les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales à apporter leur soutien et leur collaboration à la tenue de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies;

3. *Encourage* le mécanisme intergouvernemental de suivi de la Conférence d'Oulan-Bator à apporter un concours actif à la préparation de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.
